



67ème Grand Prix de la Ville de Fougères Trophée Harmonie Mutuelle



MARDI 3 SEPTEMBRE 2019



Fougères

DOSSIER TECHNIQUE



Carrefour
FOUGÈRES



Fougères



HEUDE BATIMENT



**67ème Grand Prix de la Ville de Fougères
Trophée Harmonie Mutuelle**

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

9h30 - Ouverture permanence à l'Ancienne Ecole Raoul II

9h45 à 11h45 - Contrôle des licences et remise des dossards (aux Equipes)

9h45 à 12h30 – Contrôle des licences et remise des dossards (aux Individuels)

12h00 - Réunion des Directeurs sportifs à la permanence

**12h15 - Présentations des équipes et signatures des coureurs au Podium
Place Raoul II**

13h15 - Départ Fictif – Château de Fougères place Raoul II

13h25 - Départ réel KM O , Chemin de la République



**Harmonie
mutuelle**

GR O U P E **vyv**

PRESENTATION

Organisé le premier mardi du mois de Septembre, cela fait maintenant 67 ans que le Grand Prix de la Ville et du Pays de Fougères Trophée Harmonie Mutuelle rayonne sur le cyclisme local, régional et national.

Ce spectacle sportif et populaire de grande qualité croise les animations commerciales et ludiques de la fête des Angevines et rencontre un beau succès auprès des coureurs et spectateurs qui viennent en nombre.

Plus de 200 bénévoles s'investissent pour permettre à cette épreuve d'exister. Il s'agit d'une aventure humaine, aventure de passionnés qui veulent faire partager leur passion et qui y consacrent toute leur énergie pour faire aboutir ce projet.

Ce sont plus de 15 000 spectateurs qui assistent chaque année à l'épreuve tout au long du parcours et notamment dans la célèbre côte de la Pinterie, qui sert de juge de paix à quelques encablures de l'arrivée.

Les coureurs sillonneront les routes du bocage Fougerais sur un circuit de 26.200 kms qu'ils parcourront à trois reprises pour une distance de 78,600 kms en traversant les communes de Javené, Vendel, La Chapelle Saint Aubert et Romagné avant de rejoindre le château de Fougères et la côte de la Pinterie qui sera le support principal du Trophée des grimpeurs.

Les coureurs termineront l'épreuve sur la boucle urbaine de 10 kms à parcourir à sept reprises.

L'épreuve est devenue au fil du temps une course de référence que chaque coureur se doit d'inscrire sur sa carte de visite. Nombreux sont ceux qui ont gagné à Fougères et ont rejoint le peloton des coureurs professionnels. Nous citerons notamment, Julien FOUCHARD chez Cofidis, Armindo FONSECA chez Bretagne Séché-Environnement, Mickaël CHEREL chez AG2R La Mondiale, Maxime RENAULT chez Aubert 93, Julien GUAY chez Aubert 93, ... Puis ceux qui espèrent passer à l'échelon supérieur comme Maxime CAM chez Cotes d'Armor Marie Morin en 2018 et Thibault FERASSE de UC Nantes Atlantique en 2019.

Tous ces coureurs sont passés par le Grand Prix de la Ville et du Pays de Fougères -Trophée Harmonie Mutuelle et font les beaux jours de leurs équipes. Certains d'entre eux brillent sur les épreuves phares du calendrier professionnel comme le Tour de France.

Comme chaque année, nous attendons un plateau de qualité. Cette épreuve est placée sous la direction d'Olivier GUERINEL et de Bertrand BEAUGENDRE les organisateurs.

Nous remercions Monsieur FEUVRIER Maire de Fougères et la Ville de Fougères, le Conseil Régional, le Conseil Général ainsi que tous nos partenaires qui nous permettent d'offrir un spectacle sportif de qualité pour clôturer cette traditionnelle fête des angevines.

67ème Grand Prix de la Ville de Fougères

Trophée



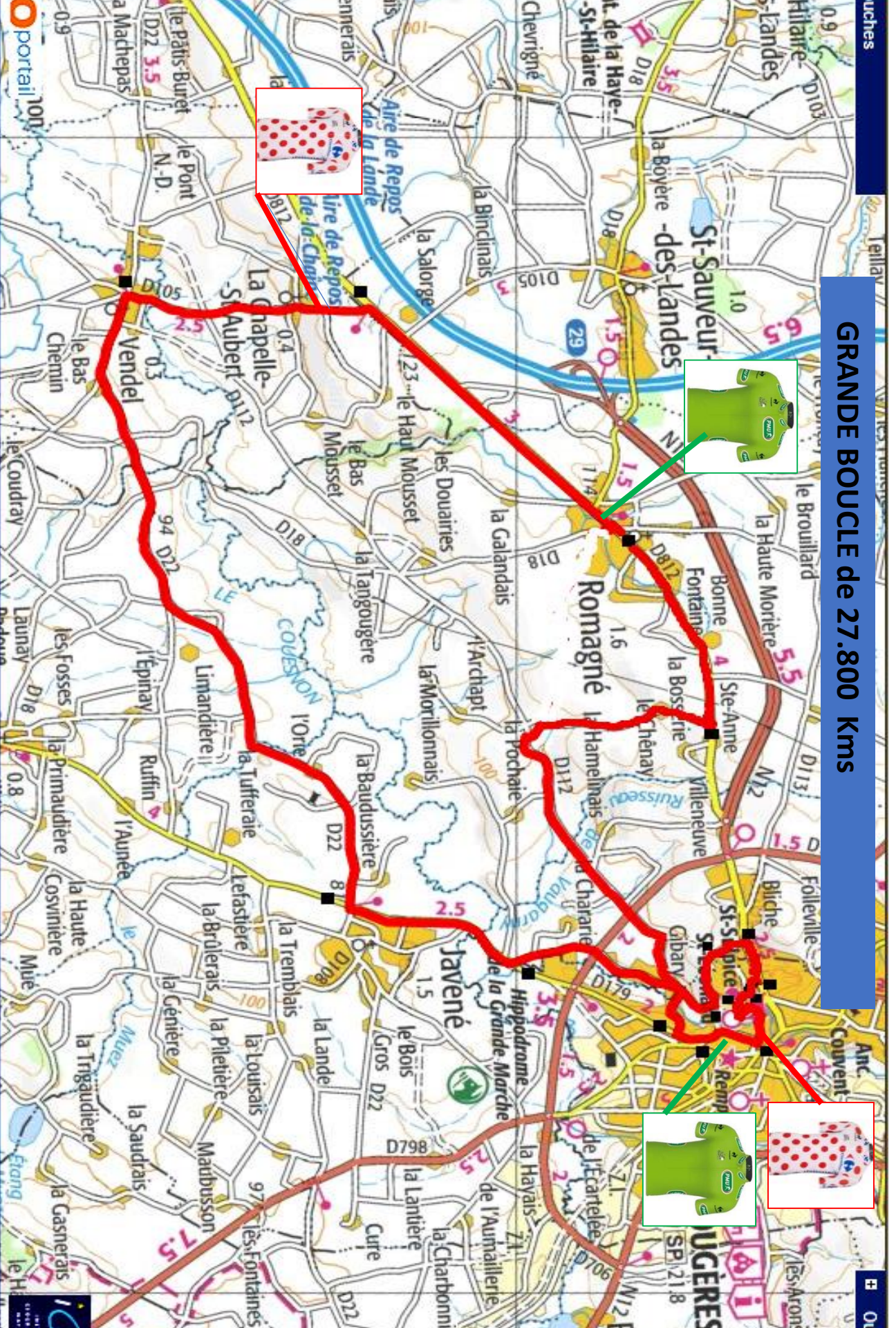
Harmonie
mutuelle

*Est placé sous la présidence de
Monsieur Louis FEUVRIER Vice Président du Conseil Général et Maire de Fougères*

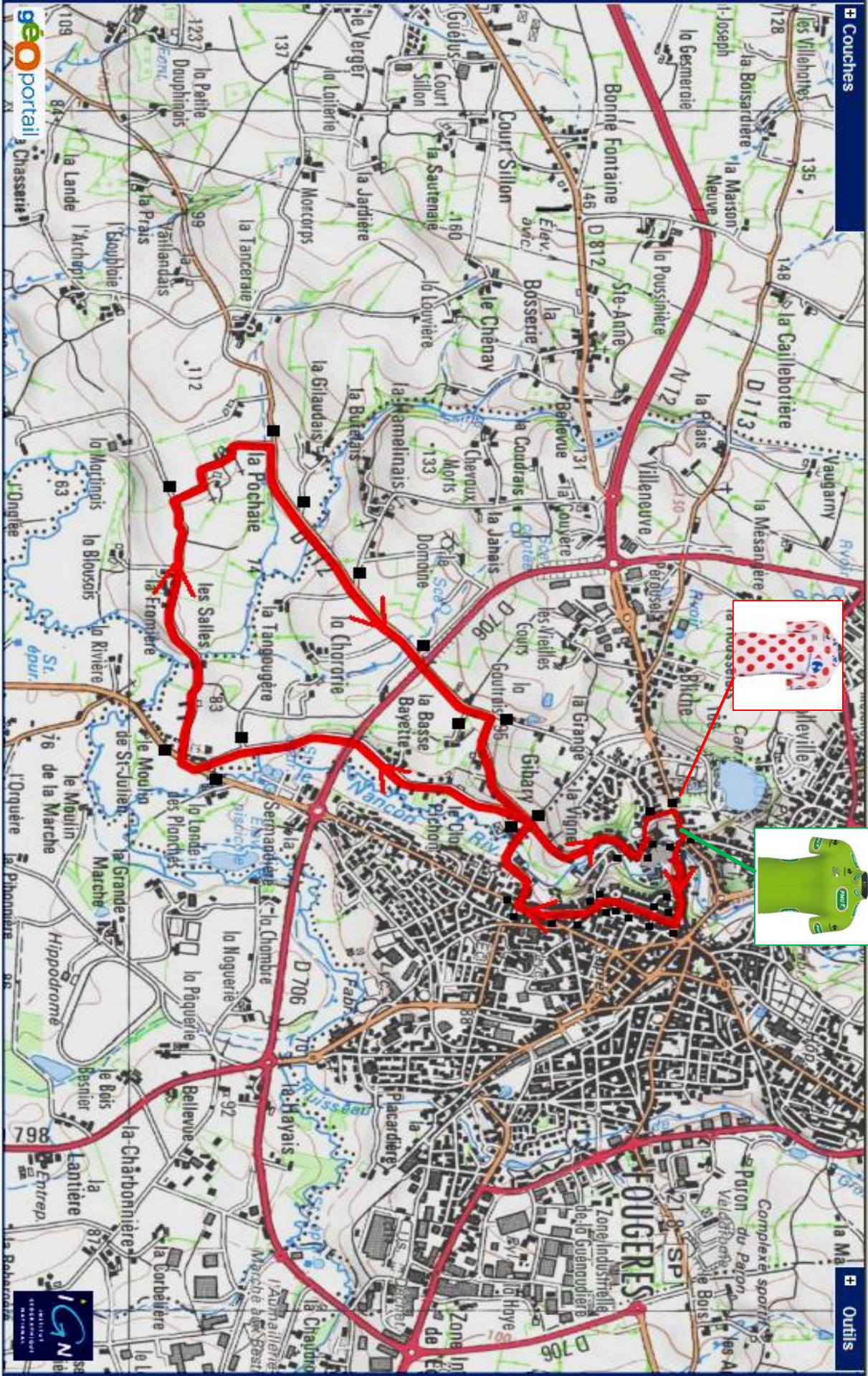
Comité d'organisation

- **Directeur de l'épreuve** : Olivier GUERINEL
- **Directeur de l'organisation** : Bertrand BEAUGENDRE
- **Adjoint de l'organisation** : Loïc BEAUMONT
 - **Secrétaire** : Yolande GARNIER
 - **Trésorière** : Jocelyne MALLE
- **Responsable permanence** : Annie RENARD
- **Relation partenaire** : Joseph CAILLÈRE
- **Relation Equipes** : Jean Louis PIETTE
- **Responsable sécurité** Bertrand BEAUGENDRE
- **Responsable programme** : Stéphane GARNIER
- **Responsable Parc Auto** : Louis GESNOUIN
- **Responsable Logistique** : André FOUQUET
- **Responsable Départ** : Bertrand BEAUGENDRE
- **Responsables Signaleurs** : Gérard BLANCHETIERE

GRANDE BOUCLE de 27.800 Kms



■ Signaleurs



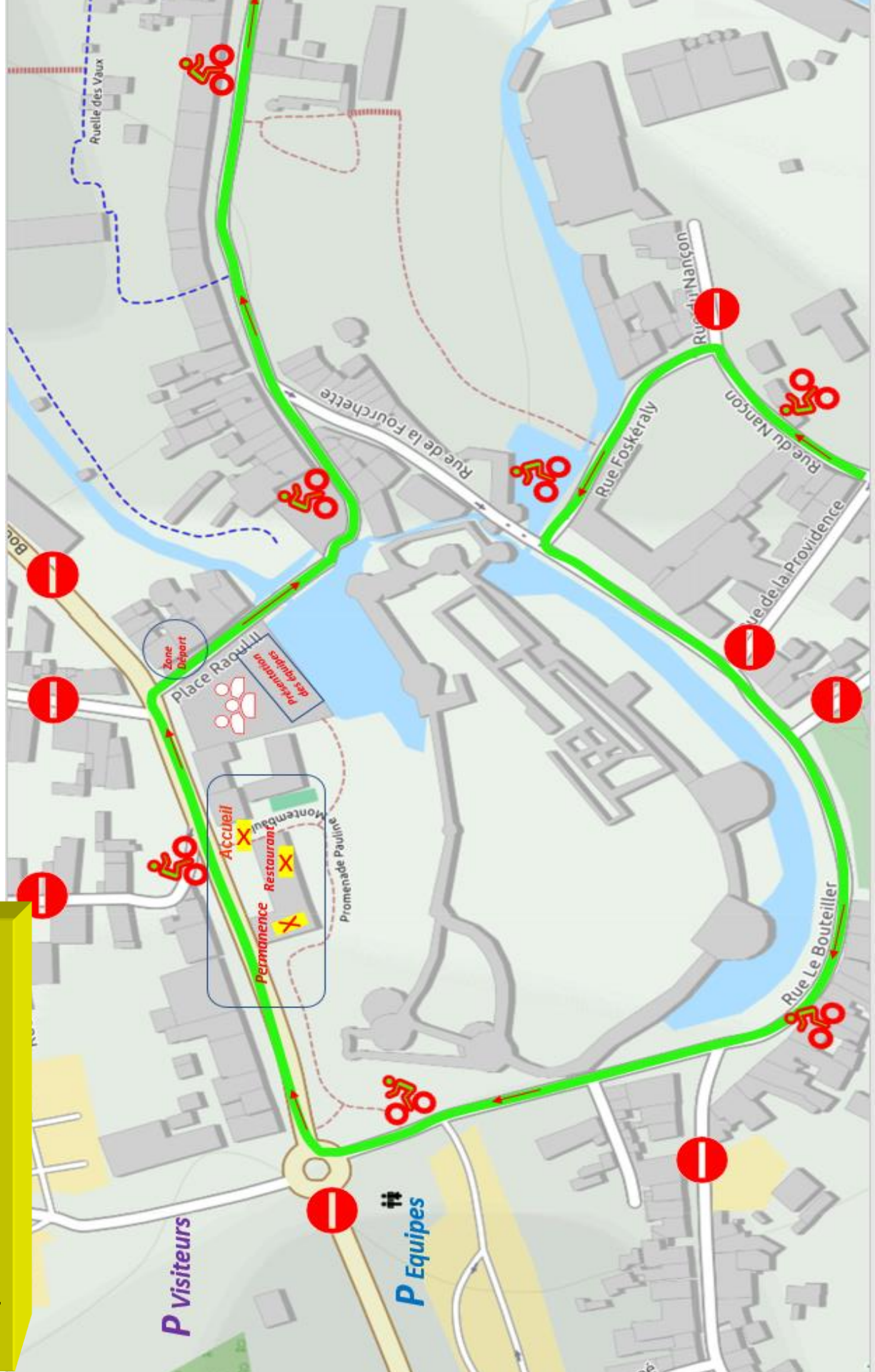
Petit circuit.

■ Signaleurs.

Informations

- Les dossards et la réunion des Directeurs Sportifs a lieu à la permanence
 - Un parking est réservé pour les coureurs
 - La présentation des coureurs aura lieu Place Raoul
- Il au podium
- Le départ des coureurs se fera devant le château

Zone Opération Départ



Zone Arrivée et Dérivation



Stand Attente des Invités

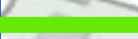




Dérivation Voiture D.S

Zone Arrêt Voiture Invités

entrée

sortie

LEGENDE

-  **Sens de course**
-  **Dérivation**
-  **Course**
-  **Invitées**
-  **Dérivation DS**

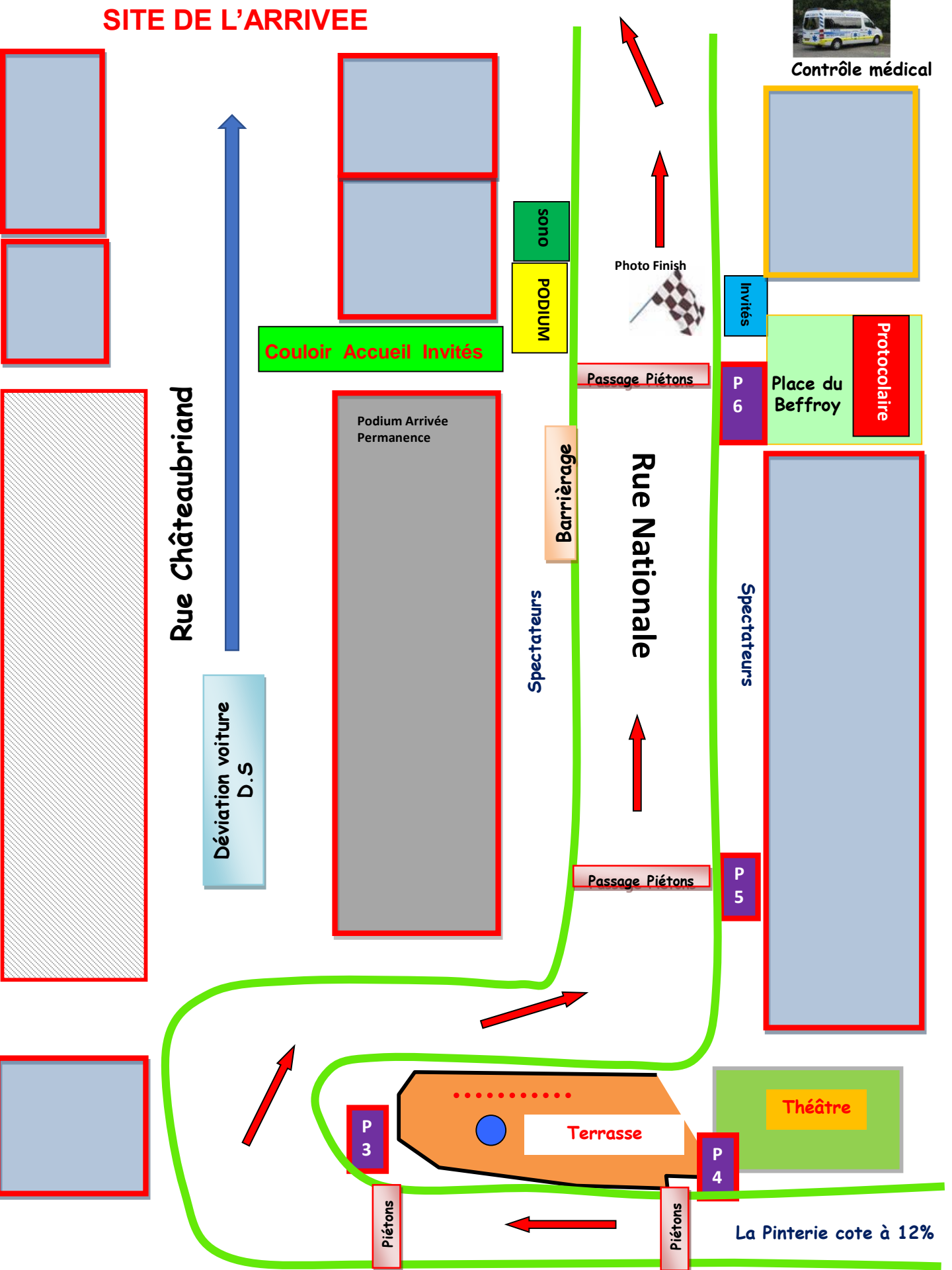


Église Saint-Léonard



Jardin des Plantes

SITE DE L'ARRIVEE

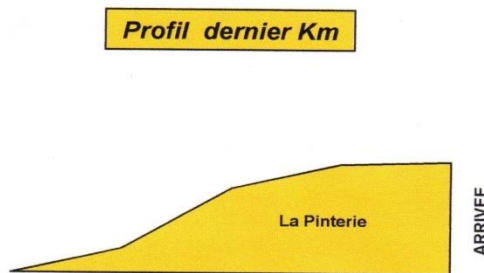
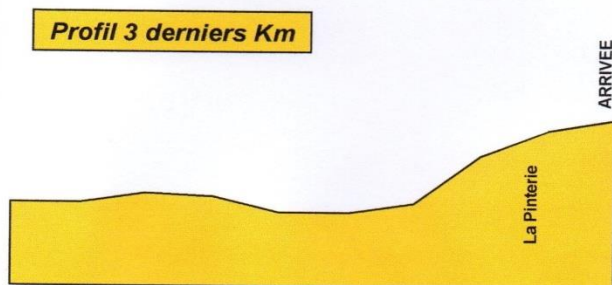
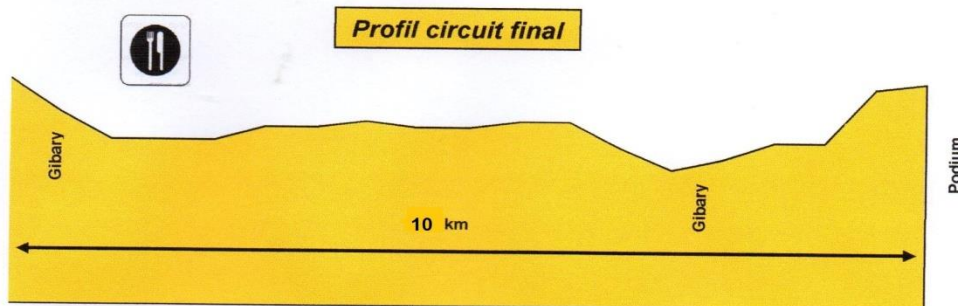
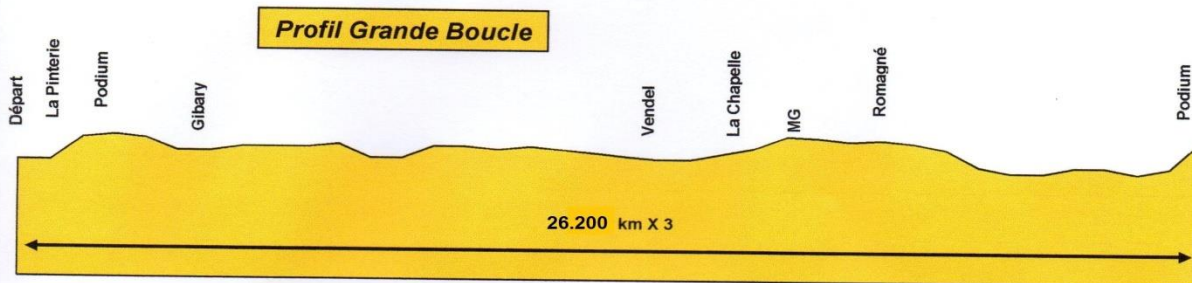


67 ÉME GRAND PRIX DE LA VILLE DE FOGÈRES

TROPHÉE HARMONIE MUTUELLE



PROFIL DE L'ÉPREUVE



67ème GRAND PRIX VILLE DE FOUGERES 2019

horaires

TROPHEE HARMONIE MUTUELLE

40 km/h

42 km/h

44 km/h

a parcourir	parcouru						
		Départ Fictif		Place Raoul II	13 h 15	13 H 15	13 H 15
0	153,4	Départ Réel		Pont de la Rocade	13 h 25	13 H 25	13 H 25
1	152,4	à droite		Carrefour République /RD 179 vers BILLE	13 h 26	13 H 26	13 H 26
2,7	150,7	à droite		Carrefour RD179/RD22 vers VENDEL	13 h 28	13 H 27	13 H 27
10,3	142,1	à droite		Carrefour RD 22/RD105 vers La Chapelle St AUBERT	13 h 40	13 H 39	13 H 38
11,1	142,3	tout droit		Carrefour RD105/RD112	13 h 41	10 H 40	13 H 39
12,3	141,1		MG	Sortie LA CHAPELLE St AUBERT	13 h 43	13 H 42	13 H 41
		à droite		Carrefour RD105/D 812 vers ROMAGNE			
18,4	135	à droite		Carrefour D/812/VC	13 h 51	13 H 50	13 H 49
20,3	133,1		DJ	La TANCERAIE (virages dangereux)	13 h 53	13 H 52	13 H 51
20,5	132,9	à gauche		Carrefour VC /RD112 vers FOUGERES	13 h 54	13 H 53	13 H 52
21,5	131,9	tout droit		LA DAVIAIS	13 h 55	13 H 54	13 H 53
24	129,4	tout droit		GIBARY	13 h 58	13 H 57	13 H 56
26,2	127,2			PODIUM LIGNE D'ARRIVEE Rue Nationale	14 h 01	14 H 00	13 H 59
28,6	124,8	à droite		Carrefour République /RD 179 vers BILLE	14 h 08	14 H 07	14 H 06
31,3	122,1	à droite		Carrefour RD179/RD22 vers VENDEL	14 h 11	14 H 10	14 H 09
38,9	114,4	à droite		Carrefour RD 22/RD105 vers La Chapelle St AUBERT	14 h 22	14 H 21	14 H 20
40,9	112,5			Sortie LA CHAPELLE St AUBERT	14 h 26	14 H 25	14 H 24
41,4	112	à droite		Carrefour RD105/D 812 vers ROMAGNE	14 h 27	14 H 26	14 H 25
44,1	109,3		SI	Entrée ROMAGNE	14 h 30	14 H 29	14 H 28
47	106,4	à droite		Carrefour D/812/VC	14 h 34	14 H 33	14 H 32
48,9	104,5		DJ	La TANCERAIE (virages dangereux)	14 h 36	14 H 35	14 H 34
49,1	104,3	à gauche		Carrefour VC /RD112 vers FOUGERES	14 h 37	14 H 36	14 H 35
50,1	103,3	tout droit		LA DAVIAIS	14 h 39	14 H 38	14 H 37
54,8	98,6			PODIUM LIGNE D'ARRIVEE Rue Nationale	14 h 45	14 H 44	14 H 43
58,2	95,2	à droite		Carrefour République /RD 179 vers BILLE	14 h 48	14 H 47	14 H 46
59,9	93,5	à droite		Carrefour RD179/RD22 vers VENDEL	14 h 50	14 H 49	14 H 48
67,5	85,9	à droite		Carrefour RD 22/RD105 vers La Chapelle St AUBERT	15 H 01	15 H 00	14 H 59
68,3	85,1	tout droit		Carrefour RD105/RD112	15 H 02	15 H 01	15 H 00
69,5	83,9		MG	Sortie LA CHAPELLE St AUBERT	15 H 06	15 H 05	15 H 04
70	83,4	à droite		Carrefour RD105/D 812 vers ROMAGNE	15 H 07	15 H 06	15 H 05
72,7	80,7		SI	Entrée ROMAGNE	15 H 11	15 H 10	15 H 09
75,6	77,8	à droite		Carrefour D/812/VC	15 H 17	15 H 16	15 H 15
77,5	75,9		DJ	La TANCERAIE (virages dangereux)	15 H 20	15 H 19	15 H 18
77,7	75,7	à gauche		Carrefour VC /RD112 vers FOUGERES	15 H 21	15 H 20	15 H 19
78,7	74,7	tout droit		ENTREE CIRCUIT FINAL POUR 7 TOURS	15 H 23	15 H 22	15 H 21
81,2	72,2	tout droit		GIBARY	15 h 26	15 H 25	15 H 24
83,4	72,1	CT à 7 tours	Prime	PODIUM LIGNE D'ARRIVEE Rue Nationale	15 H 30	15 H 29	15 H 28
				gibary			
88,6	66,9			Carrefour République /RD179	15 H 34	15 H 33	15 H 32
88,7	66,8	à droite		carrefour RD179/VC (les tennis)			
90,8	64,7	à droite		LA DAVIAIS à droite vers Fougères	15 H 35	15 H 34	15 H 33
		TOUT DROIT		GIBARY			
93,7	61,8	CT à 6 tours	SI	PODIUM LIGNE D'ARRIVEE Rue Nationale	15 H 41	15 H 40	15 H 39
103,7	51,8		MG	LA PINTERIE	15 H 55	15 H 54	15 H 53
114,3	41,2		Prime	PODIUM LIGNE D'ARRIVEE Rue Nationale	16 H 09	16 H 08	16 H 07
124,6	30,9	CT à 3 tours	SI	PODIUM LIGNE D'ARRIVEE Rue Nationale	16 H 23	16 H 22	16 H 21
134,6	20,9		MG	LA PINTERIE	16 H 37	16 H 36	16 H 35
145,2	10,3		Prime	PODIUM LIGNE D'ARRIVEE Rue Nationale	16 H 51	16 H 50	16 H 49
155,5	0			ARRIVEE	17 H 04	17 H 03	17 H 02

ARTICLE 1 - Organisation

La 67^{ème} édition du « Grand Prix de la Ville de Fougères – Trophée Harmonie Mutuelle » est organisée par le Club Olympique Cycliste Fougères (COCF) sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Elle se déroule le mardi 3 septembre 2019 et est inscrite au calendrier fédéral FFC en classe Elite Nationale 1.12.1.

ARTICLE 2 - Participation

L'épreuve est ouverte aux Equipes Continentales UCI Françaises UNIQUEMENT, Equipes Continentales UCI étrangères pour les coureurs français de 1^{ère} catégorie, Equipe Nationale française, Equipes étrangères, régionales et de club (4) engagés par équipes (limitées à 12 coureurs maximum) et / ou individuellement.

Le nombre de coureurs par structure est limité à 12, une tolérance est admise sous réserve qu'elle ne conduise pas l'organisateur à évincer d'autres structures ayant sollicité leur engagement (Article 2.2.3).

ARTICLE 3 - Collège des Arbitres

Le collège des arbitres est composé des membres suivants :

Président de Jury : Julien GLOAGUEN
Arbitre Titulaire : Philippe CESCATTI
Arbitre Titulaire : Daniel FRITEAU
Juge à l'arrivée : Cyrille LAIGNEL
Arbitre Moto : Dominique TREMAUDAN
Arbitre Moto : Fabrice MENARD

Le président du jury des arbitres et les deux arbitres titulaires prononcent les sanctions après consultations des autres membres du collège des arbitres.

ARTICLE 4 - Permanence

La permanence se tiendra le mardi 3 septembre 2019 à l'ancienne école Raoul II, Bd Jacques FAUCHEUX à Fougères (au pied du Château) et sera ouverte le à partir de 9H30.

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par le responsable d'équipe ou les coureurs, se feront à la permanence de 9h45 à 11h45 pour les responsables d'équipes constituées.

Les individuels pourront retirer leurs dossards et plaque de cadre de 9h45 à 12h30 (dernier délai).

Chaque coureur devra signer la feuille d'émargement lors de la présentation des équipes de 12h15 à 13h00 sur le podium de départ situé Place Raoul II.

La réunion technique de la Direction de Course, en présence des Arbitres et des Directeurs Sportifs se tiendra à la permanence à 12 h 00.

L'ordre des voitures sera déterminé par tirage au sort suivant l'article fédéral 2.3.17 lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

La permanence d'arrivée se tiendra dans les bureaux en face la ligne d'arrivée.

ARTICLE 5 - Radio-Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence Radio-Tour de **157.550** MHz. (Des postes seront à disposition à partir de 9h30 sur le parking)

ARTICLE 6 - Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre sera assuré par **3** véhicules techniques. Deux voitures de la société VITTA ASSISTANCE et une du COCF.

ARTICLE 7 - Départ

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs.

Après l'appel des coureurs et le **départ fictif à 13h15, le départ réel se fera lancé à 13h25**, au panneau km zéro. (Chemin de la République)

L'ordre de marche des véhicules en course est celui défini par le règlement FFC (article 2.2.57)

ARTICLE 8 - Distance

La distance est de : **83.4 kms en ligne + 7 tours de 10.3 kms soit un total de 155.5 kms.**

ARTICLE 9 - Véhicules suiveurs

Tous les véhicules à l'échelon course supérieur à une hauteur 1.66 mètre sont interdits, ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques.

Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des commissaires derrière le président du jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, le commissaire à bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonnés.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Une ambulance accompagnée d'une infirmière assurera les secours au cours de l'épreuve.

ARTICLE 10 - Parcours

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des arbitres en accord avec le directeur de course peut décider :

- De modifier le parcours.
- De déterminer une neutralisation temporaire de la course.
- D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.
- De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

ARTICLE 11 - Obstacles sur le parcours

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par des motards sécurités des associations AMS 35 et M2SC à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.

ARTICLE 12 - Ravitaillement

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le **Km 30** matérialisé par un panneau et interdit dans les **20 derniers Km de l'épreuve soit dans les 2 derniers tours**.

Une zone de ravitaillement à pied sera mise en place 100 m après la ligne d'arrivée elle sera signalée par des panneaux début de zone et fin de zone de ravitaillement. Cette zone sera immédiatement suivie d'une zone verte où les coureurs devront jeter leur détritres et bidons.

Possibilités de ravitaillement :

Si peloton groupé : à l'arrière du véhicule du président de jury ou de l'arbitre.

Si échappée (+15 coureurs) : à l'arrière du véhicule du président de jury ou de l'arbitre.

Si échappée (-15 coureurs) : à l'arrière du groupe avec l'accord des arbitres.

Le Président du Jury des arbitres aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course et des conditions climatiques.

ARTICLE 13 - Sécurité

Une seule voiture technique par équipe sera autorisée à suivre l'épreuve. Les véhicules devront circuler sur le côté droit de la route et en feux de croisement. En cas d'appel au peloton, les Directeurs Sportifs devront être très vigilants, la file de gauche étant destinée en priorité aux motos sécurités.

Tout coureur isolé pointé à plus de dix minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course en informant un arbitre de son abandon.

Tout coureur abandonnant l'épreuve doit remettre son dossard à l'arbitre de la voiture balai ; sur le circuit final le dossard pourra être remis aux arbitres situés sur le podium.

Tous les suiveurs de la course (excepté les invités et la presse) doivent être titulaires et porteurs d'une licence FFC.

ARTICLE 14 - Arrivée

Une flamme rouge indiquera le dernier kilomètre.

Des panneaux hectométriques indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée (300 m, 200 m, 100 m, 75 m, 50 m, 25 m).

Dans les arrivées en circuit, seul le nombre de tours restant à parcourir sera affiché sur le compte-tours.

Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée rue Nationale.

Le dernier tour de circuit sera annoncé par une cloche.

Les véhicules des Directeurs sportifs, presses et invités seront déviés 200 m à gauche avant la ligne vers la rue Chateaubriant.

ARTICLE 15 - Délai

Tout concurrent se trouvant à plus de 10 minutes du peloton principal au premier passage sur la ligne d'arrivée sera dans l'obligation de remettre son dossard à la personne officielle se trouvant au podium.

Pour pouvoir figurer au classement général individuel au temps de l'épreuve, les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée au plus tard dans un délai de 8 % du temps du vainqueur.

ARTICLE 16 - Classements

L'épreuve comprend onze classements distincts :

Le classement général individuel au temps

Le 2ème de l'épreuve

Le 3ème de l'épreuve

Le classement de meilleur grimpeur

Le classement du meilleur animateur

Le classement du meilleur coureur espoir

Le classement du meilleur coureur 2^{ème} Catégorie

Le premier du classement du combiné

Le premier du classement de la combativité

Le premier du classement par équipe

Le dernier de l'épreuve

Parrainé par **HARMONIE MUTUELLE et VILLE DE FOUGERES**

Parrainé par **CARREFOUR**

Parrainé par **SODIAM CITROEN**

Parrainé par **CARREFOUR MARKET**

Parrainé par **HEUDE BATIMENT**

Parrainé par **BISCUITERIE LA MERE POULARD**

Parrainé par **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Parrainé par **CREDIT MUTUEL**

Parrainé par **CONSEIL REGIONALE**

Parrainé par **TP BEAUMONT**

Parrainé par **AUTO ECOLE CONDUIT'S COOL**

ARTICLE 17 - Classement général individuel au temps

Parrainé par Harmonie Mutuelle et la Ville de Fougères

Le classement général individuel au temps est établi par l'ordre d'arrivée des différents concurrents.

Les prix du classement général individuel sont :
(Prix versés par la FFC)

PLACES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
PRIX	197€	146€	122€	110€	98€	85€	73€	61€	49€	43€	37€	30€	24€
PLACES	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
PRIX	18€	15€	14€	14€	14€	12€	11€	11€	9€	9€	9€	9€	

Total des prix du « Classement Général Individuel » 1220 €**ARTICLE 18 - Classement du « Meilleur Grimpeur »**

Parrainé par CARREFOUR MARKET

Le classement meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points acquis lors des 4 classements mis en place sur le parcours :

- Km 12.3 Côte de la Chapelle Saint Aubert
- Km 69.5 Côte de la Chapelle Saint Aubert
- Km 103.7 Côte de la Pinterie
- Km 134.6 Côte de la Pinterie

Il est attribué à chaque classement : 5 – 3 – 1 points aux trois premiers coureurs classés.

Conformément à l'article 2.6.15 du règlement FFC, en cas d'ex æquo au classement général final « Meilleur Grimpeur », il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1°) nombre de victoires dans les sprints « Meilleur Grimpeur »;
- 2°) classement général individuel au temps.

Les prix attribués au classement grimpeur sont :
(Prix versés par la FFC)

Places	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Prix	155 €	92 €	62 €	46 €	30 €

Total des prix du « Meilleur Grimpeur » 385 €**ARTICLE 19 - Classement « Meilleur Animateur »**

Parrainé par HEUDE BATIMENT

Le classement meilleur animateur s'obtient par l'addition des points acquis lors des 4 classements mis en place sur le parcours :

- Km 44.1 Panneau Entrée Romagné
- Km 72.7 Panneau Entrée Romagné
- Km 93.7 2^{ème} passage sur la ligne d'arrivée (Compte Tour à 6)
- Km 124.6 5^{ème} passage sur la ligne d'arrivée (Compte Tour à 3)

Il est attribué à chaque classement : 5 – 3 – 1 points aux trois premiers coureurs classés.

Conformément à l'article 2.6.15 du règlement FFC, en cas d'ex æquo au classement général final « Meilleur Animateur », il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1°) nombre de victoires dans les sprints « Meilleur Grimpeur »;
- 2°) classement général individuel au temps.

Les prix attribués au classement animateur sont :
(Prix versés par la FFC)

Places	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Prix	108 €	76 €	60 €	36 €	24 €

Total des prix du « Meilleur Animateur » 300 €

ARTICLE 20 - Classement du « Meilleur Espoir »

Parrainé par la BISCUITERIE LA MERE POULARD

Le classement du « Meilleur Jeune » est réservé aux coureurs de la catégorie ESPOIR (19 – 20 – 21 – 22 ans dans l'année). Il récompense le premier coureur de la série espoir au classement général individuel au temps. Les coureurs concernés sont nés entre 1997 et 2000.

ARTICLE 21 - Classement du Meilleur 2ème Catégorie

Parrainé par CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le classement du Meilleur 2^{ème} catégorie récompense le premier coureur de la catégorie 2 au classement général individuel au temps.

Les prix attribués au classement Meilleur 2^{ème} Catégorie sont :
(Prix versés par la FFC)

Places	1^{er}	2^e	3^e	4^e	5^e
Prix	62€	53€	46€	38€	26€
Places	6^e	7^e	8^e	9^e	10^e
Prix	21€	18€	15€	14€	12€

Total des prix du « Meilleur 2ème Catégorie 305 €

ARTICLE 22 - Classement du Combiné

Parrainé par le CREDIT MUTUEL

Le classement du combiné « Trophée du Conseil Général » s'obtient par l'addition des points acquis dans les classements animateurs et grimpeurs. Le coureur qui aura le nombre de points le plus important sera déclaré vainqueur de ce classement. Pour être classé, un coureur doit avoir marqué des points dans les deux classements distincts.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par la meilleure place obtenue au classement général individuel au temps.

Au cas ou aucun concurrent ne serait classé dans les deux classements (animateur et /ou grimpeur), sera déclaré vainqueur le coureur qui sera passé le premier au dernier classement grimpeur.

Toute situation d'exception peut être tranchée par le Collège des arbitres après consultation de la Direction de l'épreuve.

ARTICLE 23 - Classement de la Combativité

Parrainé par le CONSEIL REGIONALE

Le classement de la combativité sera attribué par un jury au cours de l'épreuve. Il récompensera le coureur qui aura fait preuve d'une activité combative tout au long de l'épreuve en se montrant régulièrement à l'attaque et/ou aux avants postes de l'épreuve.

ARTICLE 24 - Classement par Equipe

Parrainé par Les TP BEAUMONT

Ce classement récompense la meilleure équipe de l'épreuve au classement général .

ARTICLE 25 - Classement « dernier de l'épreuve »

Parrainé par l'AUTO ECOLE CONDUIT'S COOL

Ce classement récompense le dernier concurrent de l'épreuve classé dans les délais.

ARTICLE 26 - Lutte contre le dopage - Contrôle antidopage

Le Comité d'Organisation, le Club Olympique Cycliste Fougerais et chacune des équipes participantes considèrent comme de nécessité absolue le respect scrupuleux des règles et recommandations édictées par les instances compétentes en matière de lutte contre le dopage ainsi que l'obligation d'observer une conduite totalement irréprochable à cet égard. Les équipes participantes et les coureurs individuels s'engagent à appliquer lesdites règles et recommandations et seront pleinement responsables de leur parfait respect par leurs coureurs et plus généralement par tous leurs salariés et prestataires.

Le contrôle antidopage (s'il y a lieu) s'effectuera sous l'autorité de l'AFLD par les officiels désignés, à l'arrivée de l'épreuve, dans les lieux définis par l'organisation.

Conformément à la réglementation, le contrôle antidopage se déroulera (si besoin) dans 2 campings cars situés 200 m après la ligne d'arrivée près de l'église St Léonard. Le parcours d'accès sera fléché à partir du podium d'arrivée.

ARTICLE 27 - Protocole – Interviews

À l'issue de l'épreuve, doivent se présenter au protocole **dans un délai maximum de 10 minutes et en tenue sur le podium protocolaire :**

- Le vainqueur de l'épreuve.
- Le second de l'épreuve.
- Le troisième de l'épreuve.
- Le Vainqueur du classement du meilleur grimpeur.
- Le Vainqueur du classement du meilleur animateur.
- Le Vainqueur du classement du Combiné.
- Le Vainqueur du classement du meilleur jeune.
- Le Vainqueur du Classement de la combativité.
- Le premier des 2èmes catégories
- La première équipe
- Le dernier concurrent classé dans les délais.

Il n'y aura pas de cumul possible à l'exception des coureurs concernés par les classements de meilleur grimpeur et de meilleur animateur.

En cas de cumul, le jury des commissaires désignera le second de la catégorie ou du classement comme prétendant aux trophées.

ARTICLE 28 - Pénalités

Les barèmes seront conformes au règlement de la FFC.

ARTICLE 29 - Réclamations

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivant :

- 30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements.
- 30 minutes maxi après l'arrivée du dernier coureur pour les autres cas éventuels.

ARTICLE 30 - Environnement

L'Organisation met en place des zones de collecte destinées à la récupération des déchets. Les coureurs ne peuvent jeter leurs déchets, bidons et tout autre objet ailleurs que dans ces zones aménagées.

Les coureurs et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 31 - Plaques et dossards

Tous les dossards et plaques de cadres devront être restitués en bonne état à l'organisateur par le responsable d'équipe ou le coureur individuel à l'issue de la course au podium ou à la permanence.

Des pénalités seront appliquées par le collège arbitral à tous responsables d'équipes et/ou coureurs qui ne les auront pas rendus ou rendus abîmés (coupés, déchirés, ...).

ARTICLE 32 - Accord général

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui fera foi en cas de difficulté d'interprétation de ses termes dans une autre langue.

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.

De 1953 à 1988

De 1989 à 2015

1953 8 septembre
1. GROUSSARD Joseph
2. PIPELIN Francis
3. CARFENTAN Marcel

1955 6 septembre
1. LETENDRE Eugène
2. JOURDIN Robert
3. BLOT Louis

1957 3 septembre
1. LAINE Maurice (ACBB)
2. BLOT
3. GUILBERT Raymond

1959 1er septembre
1. LE BIHAN François (UC St Brieuc)
2. DELAMAIRE René
3. DECORTES Basile (VC Rennes)

1961 5 septembre
1. FERRER Hubert
2. LE BUHOTEL Félix
3. RUFFET André

1963 3 septembre
1. CARFENTAN Marcel (VS Pleurtuit)
2. FLOCHLAY Marcel (VS Scaer)
3. LE BUHOTEL Félix

1965 7 septembre
1. LE BIHAN François (UC St Brieuc)
2. VERMEULEN Jean-Claude
3. GISLARD André (Périers Sports)

1967 5 septembre
1. CHAMPION Bernard (CO Cholet)
2. BASTARD Albert (Lannion)
3. GRENIER René (US Pontchâteau)

1969 2 septembre
1. TURPIN Charles (CC Uzel)
2. MAZEAUD Claude (CC Lalinde)
3. GOASDUFF François (VC Brest)

1971 7 septembre
1. LEMERCIER William
2. COQUELIN Louis (VC Rennes)
3. MORICE Yannick

1973 4 septembre
1. BEON Patrick (ACBB)
2. DAUNAT Jean-Claude (VCC Granit)
3. COQUELIN Louis (UC Lonjumeau)

1975 2 septembre
1. NOGUES Alain (VS Fougères)
2. COQUELIN Lous (Périers Sports)
3. PARC Joël

1977 6 septembre
1. LEVEAU François (ES Falaise)
2. TESNIERE Philippe (RO Fougères)
3. BOIVENT Bernard (CC Landivy)

1979 4 septembre
1. COQUELIN Louis (Périers Sports)
2. LE DROFF Patrick (PSM La Pile)
3. GOMEZ Marc (VC Rennes)

1981 1er septembre
1. BLOT Didier
2. GUILLET Bruno
3. BOIVENT Bernard

1983 6 septembre
1. BLOT Didier
2. BOURIEL
3. TOUCHEFEU Pierre (ASPTT Paris)

1985 3 septembre
1. CORBEL Yvon
2. HENRY Jean-Jacques
3. POUSSARD Hervé

1987 1er septembre
1. DALIBARD Philippe (ACPlougonvelin)
2. LEVAVASSEUR Christian (VC Dinan)
3. HARDY Philippe

1954 7 septembre
1. DELANOË Alexandre
2. LETENDRE Eugène
3. GUIDA Jules

1956 4 septembre
1. AURE Joseph
2. JAMOIS Maurice
3. BATAIS Henri (CC Fougères)

1958 1er et 2 septembre
1. AURE Joseph
2. DECORTES Basile (VC Rennes)
3. FOUCHER André (CC Rennes)

1960 6 septembre
1. GODINA (VC Granville)
2. LE BOULER (UC Baud)
3. CLOAREC André (AC Sotteville)

1962 4 septembre
1. HUREL Jacques (UV Caen)
2. GUILLEMET Jean (CC Morbihan)
3. RUFFET André (UC St Brieuc)

1964 1er septembre
1. LETORT Désiré (ACBB)
2. HUREL Jacques (UV Caen)
3. ROSELIER (Pédale Josselin)

1966 6 septembre
1. LE BIHAN François (UC St Brieuc)
2. GOASDUFF François (VC Brest)
3. FLOCHLAY Marcel (VS Scaer)

1968 3 septembre
1. JOUAN Robert (Redon OC)
2. CHAMPION Bernard
3. CARLO André (CCM)

1970 1er septembre
1. MARCARINI Jean (UCL Hennebont)
2. MAZEAUD Claude (CC Lalinde)
3. LE BIHAN François (UC St Brieuc)

1972 5 septembre
1. MAZEAUD Claude (CC Lalinde)
2. MAHO Jean-Paul (ASA Lorient)
3. RAULET Michel

1974 3 septembre
1. DENIÉ Philippe (US St Herblain)
2. COQUELIN Louis (Périers Sports)
3. TOUCHEFEU Pierre

1976 7 septembre
1. RAVALEU Yves (VS Pleurtuit)
2. LEVEAU Daniel (VC Argentan)
3. COQUELIN Louis (Périers Sports)

1978 5 septembre
1. LEAGEY Roger
2. BECAAS Bernard
3. TESNIERE Philippe

1980 2 septembre
1. HINAULT Bernard
2. TESNIERE Philippe
3. MARTIN Raymond

1982 7 septembre
1. LE DROFF Patrick (PSM La Pile)
2. PINAULT Jean (AAJ Blois)
3. FOUCHER André (OCC Laval)

1984 4 septembre
1. DALIBARD Philippe (Redon AC)
2. PLET Eugène (CC Ernée)
3. BLOT Didier

1986 2 septembre
1. NEWBOLD Gary (Gbr)
2. HIBOU Marc (CA Evron)
3. BODIN Serge (UC Cesson)

1988 6 septembre
1. LE HUITOUZE D. (Hennebont)
2. COULAN Camille (Loudéac)
3. DALIBARD Philippe (AC Plougonvelin)

1989 5 septembre
1. BARBÉ Jean-Marc
2. GOUVENOU Thierry (VCB Vire)
3. BOUROUT Eric (EC Janzé)

1991 3 septembre
1. LEPROUX Denis (ECF Changé)
2. DALIBARD Philippe (ECF Changé)
3. HIBOU Marc (ECF Changé)

1993 7 septembre
1. HUBERT Emmanuel (VC Pontivy)
2. QUINTON Rémi (ASCM Toulon)
3. LAMOUR Jean-Jacques (EC Landern)

1995 5 septembre
1. BOUROUT Eric (Bernard-Sport)
2. HATTON Sébastien (CMA 93)
3. DESBOIS Sylvain (VC Pontivy)

1997 2 septembre
1. LALLOUET Michel (Cyc. Finistère)
2. DELALANDE Frédéric
3. BODYK Jacek (Pol)

1999 7 septembre
1. JUDAS Guillaume
2. LESNIEWSKI Marek (Pol)
3. BOUQUET Camille (AG Orval)

2001 4 septembre
1. DELALANDE Frédéric
2. HERVÉ Cédric
3. BERTHOU Eric

2003 2 septembre
1. MONDORY Lloyd
2. CAVET Tony (VC Evreux)
3. GUILLOMÉ Christophe (VC Roubaix)

2005 6 septembre
1. GUILBERT Charles
2. VILCHEZ Salva
3. DAYUS Jonathan (Gbr)

2007 4 septembre
1. PIVOIS Yann
2. LEBRETON Romain
3. MALLE Guillaume (USSAPB)

2009 8 septembre
1. FOUCHARD Julien
2. CHARRIER Franck
3. RICORDEL Yannick

2011 6 septembre
1. DAVID Yoann
2. GUYOT Yann
3. LEBRETON Méven

2013 3 septembre
1. GUAY Julien
2. TELLIER Luc
3. LEVEAU Jérémy

2015 8 septembre
1. RENAULT Maxime Auber 93
2. TorteLIER Etienne Armée de Terre
3. GOUAULT Pierre Auber 93

2017 5 septembre
1. CAM Maxime Cote Armor M Morin
2. GUERIN Alexis VC Rouen 76
3. PLOUHINEC Samuel Team Peltrax

1990 4 septembre
1. BARBÉ Jean-Marc
2. LERAY Gaetan
3. BENOIT Alain

1992 7 septembre
1. BOULET Mickaël (VC Laval)
2. LAURANCE Frank
3. ZAROUBINE Serguei (Rus)

1994 6 septembre
1. CHAUVIÈRE Arnaud
2. BOULAT Mickaël (CC L. Bobet)
3. BOUROUT Eric (CC L. Bobet)

1996 3 septembre
1. HACQUES Mickaël
2. JAN Erwan (ASPTT Paris)
3. DELALANDE Frédéric

1998 8 septembre
1. DELALANDE Frédéric
2. THÉBAULT Jean-Philippe (Orléanais)
3. STOIANOV Plamen (Bul)

2000 5 septembre
1. JUDAS Guillaume
2. STOIANOV Plamen (Bul)
3. BOUQUET Camille

2002 3 septembre
1. DELALANDE Frédéric
2. ROY Jérémy
3. THÉBAULT Christophe

2004 7 septembre
1. RAVALEU Stéphane
2. RAULT Dominique
3. NAIBO Carl

2006 5 septembre
1. HERVÉ Cédric
2. MARTIN Ludovic
3. CHÉREL Mickaël

2008 2 septembre
1. MALLE Guillaume (USSAPB)
2. VERMEULEN Franck (VC Rouen 76)
3. LUMINET Benoît

2010 7 septembre
1. FONSECA Armindo
2. LANÇON François
3. CHOPIN David

2012 4 septembre
1. BICHOT Freddy
2. BELGY Guillaume
3. HASPOT Anthony

2014 2 septembre
1. GUYOT Yann
2. GUAY Julien
3. PLOUHINEC Samuel

2016 5 septembre
1. GUAY Julien Auber 93
2. GUYOT Yann Armée de Terre
3. PLOUHINEC Samuel Team Peltrax

2018 4 septembre
1. FERASSE Thibaut UCN Atlantique
2. PATOUX Cyrille VCP Loudéac
3. DAVID Nicolas Creuse Oxygène

HÔTEL RESTAURANTS



Adresse : 28 boulevard Michel COINTAT, 35300 Fougères

Téléphone : 02 99 94 54 00

GPS: 48.3458 N - -1.18277 W

- See more at: <http://www.campanile-fougères.fr/fr#sthash.Dd2kUUDV.dpuf>



Adresse : hotelF1 Fougères ZAC du Paron, 35300 Fougères

Contacteur l'hôtel

Tel. (+33)891705250

Fax. (+33)299999745

Accéder à l'hôtel

GPS : N 48° 21' 15.39" W 1° 11' 11.49'

Hôtel de Bretagne

Adresse : 7, place de la république 35300 FOUGÈRES

TEL/FAX : 02 99 99 31 68

e-mail : contact@hoteldebretagnefougères.com

Liste des Hopitaux

Centre Hospitalier de Fougères

33 rue de la Forêt - 35300 FOUGERES

Tél - 02 99 17 70 00

Polyclinique Sévigné

Service d'Urgence - 3 rue Chêne Germain - 35576 CESSON SEVIGNE

Tél - [02 99 25 52 49](tel:0299255249)

Notes

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

Nos Partenaires



<https://conduitscool.jimdo.free.com>